

# Fiche de Données de Sécurité

## DILUANT GALVA ZN

**AEROCHEM**

### 1. Identification

<b>Nom du produit</b>	DILUANT GALVA ZN
<b>Code du produit</b>	DILUANT MAT
<b>Autres moyens d'identification</b>	Butanone-2. MEK. Methyl Ethyl Ketone. Éthyl méthyl cétone.
<b>Usage recommandé et restriction d'utilisation</b>	Solvant organique utilisé dans des processus industriels.
<b>Fabricant</b>	AEROCHEM Inc. 50, rue Émilien-Marcoux suite #109 Blainville, Québec Canada J7C 0B5  Tél. 450-667-2376 1-877-267-2376 Télec. 450-667-5302 www.aerochem.ca info@aerochem.ca
<b>Numéro de téléphone en cas d'urgence</b>	Canutec: 613-996-6666 LE CENTRE ANTI-POISON DU QUEBEC AU 1-800-463-5060

### 2. Identification des dangers

<b>Résumé</b>	LIQUIDE INFLAMMABLE! Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche de données de sécurité (FDS). Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
---------------	---

#### SIMDUT 2015/OSHA HCS 2012/SGH

Liquides inflammables (Catégorie 2)

Irritation oculaire (Catégorie 2A)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique, Effets narcotiques (Catégorie 3)



#### Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification :

Toxicité aiguë, orale (Catégorie 5)

Irritation cutanée (Catégorie 3).

#### DANGER

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges

H303 : Peut être nocif en cas d'ingestion

H316 : Provoque une légère irritation cutanée

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P240 : Mise à la terre ou liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P261 : Éviter de respirer les brouillards, vapeurs et aérosols.

P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
 P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
 P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.  
 P301+P330+P331+P310 : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
 P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau et du savon ou se doucher si nécessaire.  
 P332+P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
 P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
 P370+P378 : En cas d'incendie : utiliser de la mousse chimique, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.  
 P403+P235+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.  
 P501 : Éliminer le contenu et le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### 3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Méthyl éthyl cétone	78-93-3	90-100 %

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Ne pas pratiquer la respiration artificielle par bouche-à-bouche à moins d'utiliser un dispositif de protection buccale. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie cutanée</b>	Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie oculaire</b>	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Soulever les paupières pour rincer correctement. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Ingestion</b>	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
<b>Autre</b>	Aucune information disponible.
<b>Symptômes</b>	Peut causer une irritation des yeux. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. Peut causer un assèchement de la peau.
<b>Note au médecin</b>	Traiter les symptômes. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	poudres chimiques sèches, dioxyde de carbone (CO2), mousse anti-alcool, Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.

<b>Dangers spécifiques du produit</b>	Liquide et vapeurs très inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent voyager jusqu'à une source d'ignition éloignée. Peut être enflammé par la chaleur, une étincelle, une flamme ou de l'électricité statique. Le contact avec des comburants forts peut provoquer un incendie. Lors d'un incendie ou si le contenant est chauffé, une augmentation de pression se produira et le contenant pourrait éclater. Dégage des vapeurs toxiques sous conditions de feu.
<b>Équipements de protection spéciaux</b>	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
<b>Précautions spéciales pour les pompiers</b>	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Le jet d'eau risque de propager davantage le feu.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
<b>Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage</b>	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer le personnel non autorisé. Retirer les sources d'ignition. Bien aérer l'endroit. Arrêter la fuite si cela est possible de le faire sans risques. Assurez-vous d'avoir un extincteur d'incendie près de vous. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Terminer le nettoyage en rinçant à l'eau la surface contaminée.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité</b>	Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éviter toutes sources d'ignition. Éviter l'accumulation d'électricité statique. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Mettre les contenants à la terre (ground) ou à la masse lors des transvasements de grande quantité (20 litres et plus). Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche. Garder dans le milieu de travail que les quantités nécessaires au travail à réaliser. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
<b>Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles</b>	Le stockage et la manutention doivent respecter le Code des liquides inflammables et combustibles NFPA 30 et le Code national de prévention des incendies-Canada (CNPI). Mettre les gros contenants à la terre ou à la masse. Conserver le contenant proprement étiqueté bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10).
<b>Température de stockage</b>	15 à 20 °C (59 à 68 °F)

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

<b>Danger immédiat pour la vie ou la santé</b>	Méthyl éthyl cétone : 3000 ppm.		
Méthyl éthyl cétone	VECD	100 ppm 100 ppm 300 ppm 300 ppm	BC RSST ACGIH , ON AB
	VEMP (8h)	50 ppm 50 ppm 200 ppm 200 ppm	BC RSST ACGIH , ON AB
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives. Utiliser une ventilation mécanique à l'épreuve des explosions. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.		
<b>Mesures de protection individuelle</b>			
<b>Yeux</b>	S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures. S'il y a risque de contact avec les yeux ou le visage, porter des lunettes anti-éclaboussures et porter un écran facial. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place.		
<b>Mains</b>	Porter en permanence des gants étanches et résistants à ce produit chimique lors de la manipulation. Porter des gants de Néoprène, des gants de caoutchouc butyle, des gants d'alcool de polyvinyle (PVA) ou des gants laminés multicouche fabriqués de polyéthylène et de copolymère éthylène-alcool de vinyle. Avant utilisation, l'utilisateur devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les sécher. NE PAS porter des gants de Nitrile ou de PVC.		
<b>Peau</b>	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements imperméables aux produits chimiques. Porter une blouse de laboratoire (sarrau) en tissus synthétique. Porter un tablier de Néoprène ou en tissus synthétique pour empêcher le contact avec la peau. Porter, au besoin, une combinaison en polyéthylène synthétique de type Tychem (DuPont) ou une combinaison équivalente destinée à se protéger contre les produits chimiques liquides.		
<b>Voies respiratoires</b>	Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit bas ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, porter un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques. Pour un FPC maximum de 100 fois la limite d'exposition, porter un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques.		
<b>Pieds</b>	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.		
 Lunettes anti-éclaboussures    Gants de néoprène mince			

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>État physique</b>	Liquide	<b>Inflammabilité</b>	Inflammable.
<b>Couleur</b>	Incolore	<b>Limite d'inflammabilité</b>	1.8 à 11.5%
<b>Odeur</b>	De cétone	<b>Point d'éclair</b>	-4 °C (24.8 °F) Coupe fermée
<b>Seuil olfactif</b>	5.4 à 16 ppm	<b>Température d'auto-inflammation</b>	515 °C (959 °F)
<b>pH</b>	S.O.	<b>Sensibilité aux charges électrostatiques</b>	Oui
<b>Point de fusion</b>	-86 °C (-122.8 °F)	<b>Sensibilité aux chocs et/ou à la friction</b>	N.Dis.
<b>Point de congélation</b>	-86 °C (-122.8 °F)	<b>Densité de vapeur</b>	2.4 @ 20 °C (68 °F) (Air = 1)
<b>Point d'ébullition</b>	79 à 80 °C (174.2 à 176 °F)	<b>Densité relative</b>	0.806 kg/L @ 20 °C (68 °F) (Eau = 1)
<b>Solubilité</b>	Soluble dans l'eau. 275 g/L @20	<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	0.29 @ 20 °C (68 °F)
<b>Taux d'évaporation</b>	> Acétate de butyle	<b>Température de décomposition</b>	N.Dis.
<b>Tension de vapeur</b>	9.5 à 10.3kPa (71.3 à 77.3 mm Hg) @ 20 °C (68 °F)	<b>Viscosité</b>	0.52 cSt @ 15 °C (59 °F)
<b>% de volatilité</b>	100%	<b>Masse moléculaire</b>	77.1
N.Dis.: Non disponible    S.O.: Sans Objet    N.Det.: Non déterminé    N.Ét.: Non établi			

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Attaque certains plastiques et caoutchouc.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage. En cas de stockage prolongé, des peroxydes de stabilité inconnue peuvent se former.
<b>Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)</b>	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles. Éviter le contact avec les substances incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Oxydants forts, acides forts, bases fortes, isocyanates, amines, ammoniac (NH <sub>3</sub> ), peroxyde d'hydrogène, acide nitrique (HNO <sub>3</sub> ), halogènes organiques.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Le méthyl éthyl cétone peut subir une lente décomposition oxydative à l'air et à la lumière et former du peroxyde de méthyl éthyl cétone. Décomposition thermique : oxydes de carbone (CO, CO <sub>2</sub> ).

## 11. Données toxicologiques

<b>Mesures numériques de la toxicité</b>	Méthyl éthyl cétone Ingestion 2737 mg/kg Rat DL50 Inhalation 32.5 mg/l/4h Rat CL50 Peau 6480 mg/kg Lapin DL50
<b>Voies d'exposition probables</b>	Peau, yeux, inhalation, ingestion.
<b>Effets retardés, immédiats et chroniques</b>	<p><b>Voie oculaire</b> Irritation des yeux, Lapin : Méthode de test (OECD, limit test) - Résultats Draize : 39 à 1-2 jours; 21 à 7-14 jours; modéré à sévère irritant. Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p><b>Voie cutanée</b> Irritation/corrosion de la peau, Lapin : Méthode de test (OECD, limit test) - Résultats Draize, 400-500 mg/24 hr; légèrement à modérément irritant. Sensibilisation de la peau, test de Hartley, Cochon d'inde albinos : non sensibilisant. Peut causer une légère irritation de la peau. Le contact prolongé et répété peut causer un assèchement de la peau, des gerçures et une irritation. des rougeurs, une dermatite par dégraissage.</p> <p><b>Voie respiratoire</b> Seuil de concentration d'irritation chez l'humain : à partir de 100 ppm. Une haute concentration peut causer une dépression du système nerveux central caractérisé par des maux de tête, des étourdissements, des nausées, de la fatigue, de la somnolence, de l'inconscience. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition.</p> <p><b>Voie orale</b> Peut causer une irritation gastro-intestinale avec nausées et vomissements. L'ingestion d'une grande quantité peut causer une dépression du système nerveux central caractérisé par des maux de tête, des étourdissements, des convulsions et la perte de la conscience.</p> <p><b>Classification CIRC / NTP</b> Aucun ingrédient n'est répertorié.</p> <p><b>Cancérogénicité</b> Non classé comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.</p> <p><b>Tératogénicité</b> Plusieurs études de l'exposition par inhalation (1000 à 3000 ppm) de rates et de souris gravides ont conclu que MEK n'était pas embryotoxique ou tératogène, mais seulement légèrement foetotoxique. Il traverse la barrière placentaire chez les humains. Les données ne permettent pas de faire une évaluation adéquate de l'effet post-natal.</p> <p><b>Mutagène</b> Ce produit n'est pas connu pour causer des effets mutagènes.</p> <p><b>Toxicité sur la reproduction</b> Ce produit n'est pas connu pour causer des effets sur la reproduction.</p> <p><b>Immunotoxicité</b> Aucune information disponible.</p>
<b>Effets d'interaction</b>	Éthanol, n-hexane, m-xylène. chloroforme, tétrachlorure de carbone, éthyl n-butyl cétone, hexanedionne-2,5.
<b>Autres informations</b>	Organes cibles : Peau, yeux. le système respiratoire, le système nerveux central, le système nerveux périphérique.

## 12. Données écologiques

<b>Toxicité écologique</b>	Poisson - Méné, Pimephales promelas - eau douce CL50 3600 mg/L; 96 hr (Methyl ethyl ketone) Invertébré aquatique - Daphnia magna CE50 5091 mg/L; 48 hr (Methyl ethyl ketone)
<b>Persistance</b>	Non persistant.
<b>Dégradabilité</b>	Biodégradation en 10 jours. Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : 5 jours - 76%. Le produit dans l'air est rapidement décomposé par processus photochimiques, principalement via oxydation par des radicaux libres hydroxyles ainsi que par photolyse directe.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune bioaccumulation. Facteur de bioconcentration (FBC) de 0.5 à 1. log K <sub>ow</sub> de 0.29.

<b>Mobilité dans le sol</b>	Soluble dans l'eau. Ce produit s'évapore modérément de la surface de l'eau. Partition air, eau, sol et sédiment : 13.8%/ 49.1%/ 37%/ 0.08%.
<b>Autres effets nocifs</b>	Faible toxicité pour les organismes aquatiques. Les composés volatils organiques (COV) ont le potentiel pour former de l'ozone et d'autres polluants de l'air dans la basse atmosphère (smog).

### 13. Données sur l'élimination

<b>Contenant</b> 	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Les résidus et les contenants vides doivent être considérés comme des déchets dangereux. Les solvants organiques non utilisés ou usés peuvent être retraités (recyclés) partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
--	---

### 14. Informations relatives au transport

<b>Numéro ONU</b>	UN 1193
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	MÉTHYLÉTHYLÉTONE
<b>Dangers environnementaux</b>	Ce matériau n'est pas répertorié comme un polluant marin.
<b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	Permis requis pour le transport avec des pancartes adéquates affichées sur le véhicule. Exemption disponible : LTD QTY selon le RTMD canadien - art. 1.17; Mode de transport : ferroviaire, maritime et routier, applicable pour des envois domestique canadien. Limites quantitatives : applicable pour des récipients intérieurs (bouteilles de plastique, verre ou métal) contenant =< 5 L chacun.

#### TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)

<b>Classe(s) relative(s) au transport</b>	 Classe 3
<b>Groupe d'emballage</b>	II
<b>Guide des mesures d'urgence 2016</b>	<u>127</u>

#### IMO/IMDG - Transport Maritime International

<b>Classification</b>	Réglementé UN 1193. Classe 3, GE II. Programmes d'urgence (FS-No) F-E, S-D
-----------------------	--

#### IATA - Association Aérienne internationale de Transport

<b>Classification</b>	Réglementé UN 1193. Classe 3, GE II.
-----------------------	--------------------------------------

La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.

### 15. Informations sur la réglementation

<b>Autres réglementations</b>	Cette substance est répertoriée dans l'inventaire de la Liste intérieure des substances (LIS). - Substances toxiques au sens de la LCPE 1999 (annexe 1, Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Cette substance est répertoriée. - Inventaire national des rejets de polluants du Canada (INRP) :
-------------------------------	---

Méthyl éthyl cétone (CAS no. 78-93-3).  
 ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE :  
 - Toxic Substance Control Act (TSCA) :  
 Cette substance est répertoriée.  
 - SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers :  
 Cette substance n'est pas répertoriée.  
 - CERCLA (Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act) :  
 Méthyl éthyl cétone (CAS no. 78-93-3).  
 Quantité à déclarer: 5000 Lb.  
 - Clean Air Act (CAA 112b) HAP - Hazardous Air Pollutants :  
 Cette substance est répertoriée.  
 - Clean Air Act (CAA 112b) HON - Hazardous Organic National Emission Air Pollutants :  
 Méthyl éthyl cétone (CAS no. 78-93-3).  
 - Clean Water Act (CWA) 311 Hazardous Substances :  
 Cette substance n'est pas répertoriée.  
 - Californie Proposition 65 :  
 Cette substance n'est pas répertoriée.

**SIMDUT 1988**



B2

D2B

Classe B2 : Liquides inflammables

Classe D2B : Matières toxiques ayant d'autres effets

**HMIS**



**NFPA**



## 16. Autres informations

<b>Date (AAAA-MM-JJ)</b>	AEROCHEM INC. 2017-09-05
<b>Version</b>	01
<b>Autres informations</b>	<p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, <a href="http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php">http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php</a></li> <li>- OECD Existing Chemicals Database, Chemicals Screening Information DataSet (SIDS) for High Volume Chemicals, UNEP publications, <a href="http://webnet.oecd.org/HPV/UI/Search.aspx">http://webnet.oecd.org/HPV/UI/Search.aspx</a></li> <li>- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), <a href="http://www.reptox.csst.qc.ca">http://www.reptox.csst.qc.ca</a></li> <li>- Butanone ou Méthyléthylcétone, Fiche Toxicologique FT14, Institut National de Recherche et de Sécurité, <a href="http://www.inrs.fr">http://www.inrs.fr</a></li> <li>- IPCS INCHEM, Chemical Safety Information from Intergovernmental Organizations, Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS), Copyright International Programme on Chemical Safety (IPCS), <a href="http://www.inchem.org">http://www.inchem.org</a></li> <li>- NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, <a href="http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html">http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html</a></li> <li>- Toxicological Review, Integrated Risk Information System (IRIS), USA Environment Protection Agency, <a href="http://www.epa.gov/iris">www.epa.gov/iris</a></li> <li>- IUCLID Chemical Dataset, European Chemical Substances Information System (ESIS), Joint Research Centre, <a href="http://esis.jrc.ec.europa.eu">http://esis.jrc.ec.europa.eu</a></li> </ul>

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists  
AIHA: American Industrial Hygiene Association  
HMIS: Hazardous Materials Identification System  
NFPA: National Fire Protection Association  
OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)  
NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health  
NTP: National Toxicology Program  
RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)  
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer  
DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé  
SGH: Système général harmonisé  
SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail  
VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)  
VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Produit par



Une vision globale  
de la prévention!

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.